



**HAUTE-GARONNE**



## **REFUSER LA RESIGNATION, SOYONS A L'OFFENSIVE !!!**

Loi sur « la mobilité des fonctionnaires » et sur le travail du dimanche, relance du projet de privatisation de La Poste, annonce de 34 000 nouvelles suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'Etat, répression syndicale essentiellement ciblée contre des militants de la CGT, on peut dire que nos adversaires ont bien profité de l'été.

Si cela témoigne une nouvelle fois de leurs méthodes brutales et liberticides, paradoxalement cela illustre aussi les faiblesses du pouvoir actuel qui est obligé d'utiliser la trêve estivale pour faire passer ses mauvais coups.

**Pour la CGT, ces reculs de société ne sont pas inscrits dans le marbre: ce qu'une loi a fait hier, une autre loi peut le défaire demain.**

La crise systémique que nous vivons aujourd'hui avec son cortège de chômage et de misère sociale donne un avant goût, ce que serait un monde sans intervention publique.

**Dans les services, l'heure n'est ni au fatalisme, ni à la résignation mais à la poursuite de ce que nous avons construit à l'occasion du conflit de Mai-Juin 2008.**

Les objectifs restent les mêmes !!! Gagner la généralisation d'un large mouvement des fonctionnaires pour imposer le retrait des lois et mesures liquidatrices pour le statut, le service public (mobilité, PFR, RGPP...), pour l'augmentation des salaires et l'emploi.

**Il s'agit là d'un enjeu majeur pour créer, sur des bases revendicatives communes, les convergences public-privé rendus impératives par la crise financière.**

**LES TRADERS N'ÉCHAPPENT  
PAS À LA GRIPPE A.**



### **PANDEMIE GRIPPALE: info ou intox?**

Ou bien la pandémie s'avère particulièrement dangereuse et les mesures sont très insuffisantes pour protéger les agents et le public ou alors, la pandémie se révèle légère et les mesures prévues apparaissent puiser dans l'imaginaire du cinéma de Fellini.

En tout état de cause, et devant l'insistance de la Direction, la CGT IMPOT-TRESOR est intervenu pour rappeler que la transmission des données personnelles (numéros de téléphone fixe ou portable, adresse de messagerie) ne peuvent être collectées que sur la base du volontariat et détruites dès lors que le plan de pandémie sera levé. ...

Avec l'omniprésence dans les médias de cette grippe porcine et l'évacuation de tous les problèmes sociaux, nous n'arrivons plus à savoir, si c'est du lard ou du cochon !!!

**La CGT IMPOT-TRESOR 31 prendra toutes ses responsabilités mettra tout en oeuvre pour réaliser l'unité syndicale et des salariés sur les revendications.**

C'est dans cet esprit, que nous proposons de faire, du 7 Octobre, une journée temps fort d'action pour la défense de l'emploi, des salaires et des retraites dans le cadre de la mobilisation internationale pour exiger d'autres solutions face à la crise fondées sur la revalorisation des richesses produites par le travail contre la spéculation financière.

**Au delà du 7 Octobre, amplifions nos mobilisations pour imposer d'autres choix!**

## Projet de loi dit « de mobilité » Même votée, nous continuerons de la combattre

**P**our faire voter la loi, Eric WOERTH n'a pas hésité à multiplier les mensonges et les affirmations les plus rétrogrades.

**Mensonge** lorsque, pêle-mêle, il assène que « *la mobilité, peu développée, concerne avant tout l'encadrement supérieur...* » et qu'il y accole une nouvelle fois le fameux taux de « *5 % des fonctionnaires servant hors de leur corps d'appartenance* ». Rappelons donc ce que dit la dernière enquête de l'INSEE sur ce sujet : « *l'absence de mobilité pour la Fonction publique tient plus du mythe que de la réalité : chaque année, un salarié de l'Etat et des collectivités locales sur 10 quitte l'établissement dans lequel il était employé un an auparavant* » .



Et encore les données disponibles n'intègrent-elles pas les mobilités à l'intérieur d'un même département. Enfin, les agents de catégorie B sont, en moyenne, 2 fois plus mobiles que ceux de l'encadrement supérieur.

**Affirmation rétrograde** lorsqu'il déclare « *Il convient de se garder de toute assimilation de l'intérim à la précarité. Plaçons-nous, là encore, du point de vue de la personne. Est-il préférable d'enchaîner des contrats de vacation de 15 jours ou d'être le salarié d'une société d'intérim reconnue, qui fournit un statut et des avantages définis par le code du travail et lui procure des missions ? L'intérim, ce n'est pas plus de précarité dans l'administration, c'est moins de précarité pour les personnes concernées* ». **Au moins, là, les choses sont claires : le but n'est pas que les employeurs publics prennent leur responsabilité pour réduire une précarité insupportable mais qu'ils la transfèrent aux sociétés d'intérim, bien connues pour être des exemples vertueux en matière de stabilité de l'emploi et de droit des salariés** ! La réalité est bel et bien que cette loi est une attaque frontale contre le Statut, la Fonction publique, les agents et les citoyens. Elle est parfaitement cohérente avec la RGPP, les suppressions massives d'emplois, la compression des salaires, etc.

Même votée, la CGT continuera de la combattre. Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. C'est pour toutes ses raisons, que la CGT IMPOT-TRESOR de Haute-Garonne poursuivra ses efforts pour continuer la mobilisation et travaillera à la généralisation de l'action dans toute la Fonction Publique.

### ARTICLE PARU DANS LA DEPECHE DU 3 JUILLET Des salariés du public dénoncent le projet de loi de mobilité



Ils étaient plus d'une centaine de salariés du secteur public à s'être rassemblés hier matin pour dénoncer le projet de loi contre la mobilité, qui doit être examiné cet été par le gouvernement. Le groupe de manifestants s'est ensuite rendu chez Dexia, banque franco-belge, ancien Crédit local de France. « Cette banque a été sauvée de la crise par l'injection de six milliards d'€ par la France, mais avec 900 suppressions d'emploi », remarque Michaël Casas, responsable de l'Union départementale de la CGT de la Haute-Garonne.

Ce lieu incarne les aspects régressifs de cette logique qui conduit à un chômage de masse, reprend Michaël Casas. Nous exigeons qu'un des responsables transmette nos revendications à la préfecture ».

Le responsable syndical reprend : « Ce projet de loi vise à casser le statut de la fonction publique. L'article 7 de ce projet de loi ouvre la possibilité de mettre au chômage d'office sous le motif de « disponibilité forcée », et sans aucun traitement, tout salarié qui dans le cadre d'une restructuration aura refusé à trois reprises un poste ».

Il poursuit : « Des postes qui peuvent se faire n'importe où géographiquement et cumuler plusieurs temps partiels ». « Un moyen de licencier encore plus sous couvert de la crise », note Fabrice, stagiaire au centre des impôts.

# Retraites : pas touche aux droits des femmes !

Le gouvernement doit annoncer, début octobre, les modifications concernant la « MDA » (majoration de durée d'assurance) accordée aux mères ; aujourd'hui celles-ci bénéficient jusqu'à deux annuités supplémentaires pour le calcul de leur retraite. Mise en place en 1971, la MDA a pour but de compenser les inégalités de fait entre les hommes et les femmes face à leur retraite.

## La vraie raison de l'existence de ces majorations

Les chiffres sont accablants. Les femmes, arrivant à l'âge de la retraite et ayant eu des enfants, totalisent un nombre de trimestres validés et un salaire annuel moyen très inférieur aux hommes. La pension de retraite étant calculée à partir de ces deux éléments, la **pension des femmes est en moyenne inférieure de 30 à 40 %**. C'est ainsi que le Conseil constitutionnel justifiait en 2003 la légitimité de ces droits.

## Alibi juridique

Sous couvert d'un arrêt de la Cour de cassation, et d'une délibération de la Halde, le gouvernement envisage de remettre en cause, au moins partiellement, cette mesure. Il proposerait de la partager en deux. Quatre trimestres reviendraient à la mère au titre de l'accouchement et les quatre autres trimestres seraient répartis, au choix des conjoints, entre le père et la mère. Personne n'est dupe. **Il est aisé de comprendre que, dans de nombreux cas, cela se traduirait par une baisse des droits des femmes.** C'est d'autant plus prévisible que le gouvernement a insisté sur le fait que la « réforme » des MDA s'effectuera à budget constant.

## Une nouvelle attaque insupportable

Cette nouvelle remise en cause est d'autant plus inacceptable que les réformes passées ont déjà notoirement dégradé la situation des femmes, plus pénalisées que les hommes par le passage aux vingt-cinq meilleures années pour le calcul du montant de la retraite et par l'allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein. De plus, la MDA a été remis en cause pour les femmes issue du public.

## D'autres solutions existent pour un maintien de l'intégralité des MDA

### La CGT propose QUE :

- les trimestres de MDA, dans leur intégralité pour le privé comme pour le public, soient liés à l'accouchement et à la maternité afin de répondre au problème juridique posé par la Cour de cassation ;
- la nouvelle formulation juridique permette, aux femmes ayant adopté ou pris en charge un enfant, le bénéfice des MDA ;
- soit examinée la situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants. S'ils se trouvent statistiquement dans une situation comparable aux mères de famille (carrières plus courtes et salaires plus bas), un mécanisme leur permettant de bénéficier des MDA pourrait être étudié.
- La CGT demande, par contre, que soit étudiée, de façon plus concrète, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation dans les meilleures conditions.

LA RETRAITE AUX OUBLIÉTES!



### PARISOT: une nouvelle découverte scientifique!

Dans un quotidien, la présidente du Medef a expliqué que la vertu principale d'un recul de l'âge de départ en retraite serait de rajeunir les salariés aux yeux des entreprises.

En effet, « à 57 ans, dit-elle, on n'a pas le même âge selon que l'on a encore 6 mois ou 6 années de travail à effectuer ».

D'après le « professeur Parisot », plus vous travaillez âgé, plus vous restez jeune.

Aucun médecin du Travail n'y avait encore pensé!

VIVEMENT LA RETRAITE A 67 ANS !!!

# CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE ET DE TOUTES LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le gouvernement persiste dans sa volonté de passer en force sur la privatisation de la Poste mais, jour après jour, se confirme également que ce projet de régression sociale, néfaste pour l'ensemble de la population, est rejeté par une majorité toujours plus grande de citoyens et d'organisations.

**La privatisation de la Poste demeure toujours non négociable et non amendable.**

Deux nouvelles étapes de l'indispensable mobilisation pour mettre en échec la transformation de la Poste en société anonyme et imposer d'autres choix sont juste devant nous : le 22 septembre et le 3 octobre.

- Le 22 septembre est une journée unitaire d'actions et de grève des agents de la Poste à l'appel de leurs principales organisations syndicales.
- Le 3 octobre constitue le point d'orgue de la mobilisation citoyenne, appuyée par un collectif extrêmement large de syndicats, partis politiques, associations..., autour d'une consultation populaire sur le devenir du service public postal.

Pour la CGT IMPOT-TRESOR 31, cette décision s'inscrit dans la même logique d'externalisation et de privatisations des missions de la DGFIP (traitement des successions vacantes par les études notariales, fortes incertitudes sur l'avenir des missions foncières, du secteur local et hospitalier et fermetures des trésoreries).

C'est pourquoi, le Jeudi 1er Octobre, sur les sites du département, sera organisée une consultation locale par les syndicats (CGT IMPOT-TRESOR et L'Union Solidaire SNUI-SUD TRESOR) contre la privatisation de la poste ...

Cette initiative décidée dans un cadre national et inter-professionnel doit être l'occasion pour les collègues de ré-affirmer leur volonté de maintenir les missions dans la sphère publique et de ne pas les livrer au dogme du marché.



**ENSEMBLE, NOUS DEVONS ET NOUS POUVONS GAGNER !**

## TAXE CARBONNE : REVALORISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT

La CGT IMPOT-TRESOR a interpellé les Directions, au sujet des répercussions relatives à la mise en place de la taxe carbone pour les collègues amenés à prendre leur véhicule personnel (géomètres, vérificateurs, ICE, Domaines, etc..) pour l'exercice de leurs missions.

La CGT dénonce un alourdissement des charges, au moment où le pouvoir d'achat des consommateurs (actifs ou retraités) est de plus en plus mis à mal.

Cette mesure ne peut se justifier au faux prétexte de défense de l'environnement alors même que le problème majeur réside dans les choix économiques actuels du gouvernement et du patronat de rentabilité à outrance et à tout prix.

En effet, cette taxe pourrait se traduire par une augmentation moyenne de +7,7 centimes d'euros du prix d'un litre d'essence et dont l'addition probable pour la plupart des ménages se chiffrerait à 300 euros par an ! Cette revalorisation se justifie d'autant plus que le barème de remboursement applicable pour les agent(e)s de la DGFIP est inférieur à celui indiqué pour le calcul des frais réels pour l'impôt sur le revenu.

**Les collègues n'ont pas à perdre de l'argent en venant travailler.**

C'est dans le même esprit que lors de la réunion du 17 septembre, la CGT est intervenu pour demander l'application du tarif grand voyageurs pour le remboursement des nuitées des brigades régionales des domaines. Aujourd'hui le forfait est fixé à 45 euros alors que le prix moyen des chambres explose largement ce tarif.